



Paris, le 30 juillet 2021

Création de Korian France

Korian annonce la création de Korian France, sa filiale dédiée au pilotage des activités opérationnelles du Groupe en France. Korian France est issue d'un apport partiel d'actifs de Korian à Korian France de ses activités « Fonctions supports France » (l'« **Apport** »), d'une cession de fonds de commerce de Medica France à Korian France et de plusieurs apports en nature de titres de participations de Korian à Korian France. L'Apport et la cession de fonds de commerce seront effectifs le 1^{er} août 2021, à zéro heure, et les apports en nature le 15 août 2021 au plus tard.

En application des articles L. 236-18 et L. 228-65, I, 3^o du Code de commerce et des stipulations des contrats d'émissions concernés, les créanciers obligataires de Korian devant se prononcer sur le projet d'Apport ont été consultés.

Le projet d'Apport a été approuvé par l'ensemble des créanciers obligataires susvisés, à l'exception des porteurs des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes émises le 6 mars 2020, pour un montant total de 400.000.007,82 €, à échéance le 6 mars 2027 (les « **OCEANE** ») et des porteurs des obligations à durée indéterminée à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes émises le 3 juillet 2017 et le 21 septembre 2018, au taux de 2,50% (jusqu'au 31 décembre 2022), pour un montant total de 300.000.014,51 euros (les « **ODIRNANE** »).

En conséquence, et compte tenu des circonstances, le Conseil d'administration de Korian a décidé lors de sa séance du 29 juillet 2021 de passer outre la non-approbation du projet d'Apport par les porteurs susvisés et de procéder à l'opération d'Apport (la « **Décision** »), conformément aux dispositions de l'article L. 228-73 du Code de commerce.

Dans les conditions prévues à l'article L. 236-14 du Code de commerce, chacune des assemblées générales des porteurs des OCEANE et des ODIRNANE peut mandater les représentants de la masse concernée pour former opposition à l'opération d'Apport.

Conformément aux articles R. 228-79 premier alinéa et R. 228-80 du Code de commerce et aux stipulations spécifiques des contrats d'émission concernés, la Décision a été publiée sur EUROCLEAR, dans le bulletin des annonces légales obligatoires et sur le site Internet de Korian. L'opposition éventuelle susvisée devra être effectuée dans les 30 jours des présentes.

Prochaine communication :

28 octobre 2021 - Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2021



À propos de Korian

Korian, premier Groupe européen de Soins au service des personnes âgées et fragiles.

www.korian.com

Korian est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris depuis novembre 2006 et fait partie des indices suivants : SBF 120, CAC Health Care, CAC Mid 60, CAC Mid & Small et MSCI Global Small Cap

Ticker Euronext : KORI - ISIN : FR0010386334 – Reuters : KORI.PA – Bloomberg : KORI.FP

CONTACTS INVESTISSEURS

Sarah Mingham

Directrice des Relations Investisseurs et des Financements

sarah.mingham@korian.com

Tél : +33 (0)1 55 37 53 55

Carole Alexandre

Directrice Adjointe des Relations Investisseurs

carole.alexandre@korian.com

Tél : +33 (0)7 64 65 22 44

CONTACTS MÉDIA

Jean-Marc Plantade

Directeur des relations presse

jean-marc.plantade@korian.fr

Tél : +33 (0)7 62 90 32 58

Cyrille Lachèvre

Directeur adjoint des relations presse

cyrille.lachevre@korian.fr

Tél : +33 (0)7 61 53 54 86

Marjorie Castoriadis

Responsable relations médias

marjorie.castoriadis@korian.fr

Tél : +33 (0)7 63 59 88 81